pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date 18 juin 2013
Rédacteur : Yves Gascoin
Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :
<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 104 B – 195 à 199rue de Bonnel - Lyon, 3°

Restitution du trottoir aux piétons

AVANT. ***Photo ci-dessous du trottoir impair, prise en direction du Nord-Ouest***

En rapport avec l'activité de bureaux de la tour suisse et utilisant diverses entrées charretières, des véhicules de tous gabarit (voitures, fourgonnettes, camions) stationnaient fréquemment, durant les heures d'ouverture, sur ce modeste trottoir, pour des périodes assez brèves mais répétitives, obstruant le passage des piétons. Ceux-ci étaient alors contraints de contourner l'obstacle, éventuellement en marchant sur la chaussée, avec des risques accrus ici par :

- le masque constitué par le véhicule à l'arrêt, au moment où ils descendent du trottoir ;
- des vitesses élevées, dues à la configuration des lieux (chaussée large - 2 files de circulation Ouest > Est - absence d'intersection sur 350 m) ;
- le grand nombre de piétons, eu égard à la largeur limitée du trottoir (2,00 m), en particulier à la pause de la mi-journée, du fait aussi qu'il n'y a pas de trottoir sur le côté opposé (mur de la trémie de sortie du tunnel).

Le gestionnaire de cet immeuble ayant demandé en 2010 à notre association une expertise de cette situation, préoccupante pour ses salariés, nous lui avons adressé des propositions visant à empêcher le stationnement sauvage par un ensemble de potelets et barrières, disposés en conséquence.

APRES ***Photo ci-dessous du trottoir impair, prise en direction du Nord-Est***

Suite à nos interventions coordonnées, c'est ce qui vient d'être enfin réalisé par le Grand Lyon, comme nous l'avions proposé.

LE TROTTOIR A RETROUVE SA FONCTION, DANS L'INTERET DE TOUS LES USAGERS DE LA RUE.

Nous remercions l'ensemble des personnes impliquées dans cet aménagement.

Cependant, nous rappelons que ce trottoir est trop étroit pour le trafic qu'il supporte (surtout sous le pont SNCF contigu, à droite sur la photo) où une chute accidentelle de piéton sur la chaussée, toujours possible (difficultés de croisement), pourrait avoir de graves conséquences (vitesses élevées).

Destinataires

- M. Thierry Philip, maire du 3° arrondt.
- Mme Françoise Chevallier et M. Laurent Peiser, adjoints au maire du 3°
- M. Jean-Philippe Laplanche, Dir. de la Voirie, Le Grand Lyon
- M. Damien Franc, Centre-Est, Le Grand Lyon
- M. Emmanuel Bollut, DDU, Ville de Lyon
- M. Didier Delorme, chef de cabinet de M. Jean-Louis Touraine
- M. Bernard Badon, Dir. Mission Lyon Part-Dieu
- M. Louis Galafassi, Administration Tour Suisse

Copie : Le Progrès